

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2024

Date de convocation du Conseil : 27 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme COCCO (procuration à Mme PENARD), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. BONET (procuration à M. MERCADER), Mme ASTIER (procuration à M. DJORKAEFF), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), Mme BATISTA (procuration à Mme CLAMARON)

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Activités socio-éducatives au collège (CEL) 2024/2025 – Attribution et répartition de la subvention de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)

Mesdames, Messieurs,

VU l'arrêté relatif à l'attribution de subvention 2024 du 1^{er} août 2024 de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES),

VU l'avis de la commission Développement générationnel et intergénérationnel en date du 19 septembre 2024,

CONSIDERANT que, comme chaque année, la Ville présente un dossier de demande de subvention aux services de l'Etat dans le cadre d'actions socio-éducatives,

CONSIDERANT que la subvention globale de toutes les actions retenues est attribuée par la DRAJES à la Ville de Décines-Charpieu qui a en charge de reverser aux structures le montant alloué par la DRAJES pour chaque action retenue,

CONSIDERANT que le recteur de la Région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, a retenu les opérations suivantes au titre de l'année scolaire 2024/2025,

Actions	Organisateur	Coût de l'action	Subvention accordée
Ludothèque temps méridiens au collège M. Bastié	Service culturel Ville de Décines-Charpieu	1 600 €	900 €
Ludothèque temps méridiens au collège G. Brassens	Service culturel Ville de Décines-Charpieu	1 600 €	900 €
Découverte et initiation à la pratique du Rugby à XIII au collège G. Brassens	Décines Rugby League	2 400 €	1 680 €
Echecs au collège G. Brassens	Centre Culturel Léo Lagrange	2 100 €	1 000 €
Atelier Rock au collège G. Brassens	Décibel	1 900 €	1 000 €
Atelier Rock au collège M. Bastié	Décibel	1 900 €	1 000 €
Break dance au collège M. Bastié	Association Urbanitaire	3 360 €	2 760 €
Break dance au collège G. Brassens	Association Urbanitaire	3 360 €	2 760 €

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCEPTER** la subvention de 12 000 € versée par la DRAJES dans le cadre des activités socio-éducatives au collège (CEL) 2024/2025,
- **AFFECTER** cette somme au financement des actions socio-éducatives au collège,
- **PROCEDER** à la répartition suivante :
 - 1 800 € pour la ville de Décines-Charpieu – Ludothèque au collège G. Brassens et collège M. Bastié
 - 1 680 € pour le Décines rugby League - Initiation et découverte de la pratique du Rugby à XIII au collège G. Brassens
 - 1 000 € pour Léo Lagrange – Atelier échecs au Collège G. Brassens

- 2 000 € pour Décibel – Atelier rock au collège M. Bastié et collège G. Brassens
- 5 520 € pour l'association Urbanitaire – Ateliers Break Dance au collège M. Bastié et G. Brassens
- **RAPPELER** que la dépense est inscrite au Chapitre 67 – Charges exceptionnelles de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 15 – Jeunesse,
- **RAPPELER** que la recette est inscrite au Chapitre 74 – Dotations et participations de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 15 – Jeunesse,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame CLAMARON à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA (par procuration), M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

